

## Réunion du conseil Municipal du vendredi 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, Mme Vérité, M. Decourtil, M. Bouvet, M. Bray, M. Cerclé, M. Fleury, M. Gehan, Mme Turlin

Conseillers absents : Mme Clément, M. Deraeve (pouvoir à M. Decourtil), Mme Drouilleaux (pouvoir à Mme Turlin), Mme Jary (pouvoir à M. Ségard), Mme Leclerc (pouvoir à M. Ségard), Mme Levesque (pouvoir à Mme Vérité), M. Masson (pouvoir à M. Gehan), Mme Oury (pouvoir à M. Gehan), Mme Pauvert-Rémy (pouvoir à Mme Vérité)

Secrétaire de séance : Mme Turlin

Les comptes-rendus des conseils municipaux du 21 janvier 2022 et du 25 février 2022 sont approuvés à l'unanimité.

### 1/ Finances – compte administratif 2021, compte de gestion 2021, affectation du résultat 2021 et budget primitif 2022 :

Le budget primitif 2022 est soumis au vote avec la reprise des résultats de l'exercice 2021.

Dépenses de fonctionnement	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022
011 – charges à caractère général	259 126.14	303 000
012 – charges de personnel	310 363.78	350 200
014 – atténuations de produits	0	500
065 – autres charges de gestion courante	428 537	441 900
66 – charges financières	11 524.15	7 000
67 charges exceptionnelles	136	2 000
022 – dépenses imprévues		70 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 009 687.07	1 174 600
<i>023 – virement à la section d'investissement</i>		273 300
<i>042 – opérations de transfert entre sections</i>	15 603.06	15 700
Total	1 025 290.13	1 463 600

Recettes de fonctionnement	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022
013 – atténuations de charges	2220.04	8 000
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	26 338	22 000
73 – impôts et taxes	869 728.12	888 800
74 – dotations, subventions et participations	267 053.53	247 000
75 – autres produits de gestion courante	15 181.99	15 000
76 – produits financiers	2.8	0
77 – produits exceptionnels	1 436.85	1 500
Total recettes réelles de fonctionnement	1 181 961.33	1 182 300
<i>002 – résultat de fonctionnement reporté</i>		519 234.51
<i>042 – opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		
Total	1 181 961.33	1 701 534.51

Dépenses d'investissement	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022
20 – immobilisations incorporelles		
204 – subventions d'équipement versées	1 030.40	30 000
21 – immobilisations corporelles	273 902.08	288 000
23 – immobilisations en cours		
16 – emprunts et dettes assimilées	55 670.29	49 000
27 – autres immobilisations financières		8 300
020 – dépenses imprévues		
Total dépenses réelles d'investissement	330 602.77	375 300
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections		
041 – opérations patrimoniales		
D001 – solde d'exécution de la section d'investissement		150 340.56
<b>Total</b>	<b>330 602.77</b>	<b>525 640.56</b>

Recettes d'investissement	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022
13 – subventions d'investissement	86 182.21	44 300
16 – emprunts et dettes assimilées		
10 – dotations, fonds divers et réserves	61 617.08	42 000
1068 – excédents de fonctionnement capitalisés		150 340.56
024 produits des cessions		
Total recettes réelles d'investissement	147 799.29	236 640.56
021 – virement de la section de fonctionnement		273 300
040 – opérations d'ordre entre sections	15 603.06	15 700
041 – opérations patrimoniales		
<b>Total</b>	<b>163 402.35</b>	<b>525 640.56</b>

Les principaux investissements prévus en 2022 concernent les bâtiments (réfection de la toiture de la mairie, mise aux normes électriques de la mairie...), la voirie (chaussée chemin du Bois Blanc, réfection de bordures caniveau, projet de parking 24 Grande rue).

#### Affectation du résultat

Les résultats d'exécution du budget principal sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2020	512 903.87	16 859.86
Résultat exercice 2021	156 671.20	-167 200.42
Résultat de clôture 2021	669 575.07	-150 340.56

Le déficit de la section d'investissement (-150 340.56 €) est inscrit en dépenses d'investissement (compte D001 – solde d'exécution de la section d'investissement).

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 669 575.07 € est en partie inscrit en recettes d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de 150 340.56 et le solde est inscrit en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 519 234.51 €.

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2021, le compte de gestion 2021 et le budget primitif 2022.

## 2/ Taux d'imposition 2022 :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition applicables en 2022. M. Ségard propose de maintenir les taux inchangés (ils n'ont pas été modifiés depuis 2016).

Les recettes prévisionnelles de fiscalité ne sont pas connues à ce jour, mais compte tenu de la revalorisation des bases (+3.4% en 2022) et des nouvelles constructions le montant peut être estimé à 690 000 € (montant perçu en 2021 = 665691 € en incluant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Les taux d'imposition applicables sont les suivants :

Taux foncier bâti	49.98 %
Taux foncier non bâti	35.60 %
Taux taxe d'habitation	19.02 %

Le taux de taxe d'habitation n'est pas soumis au vote du conseil. La commune ne perçoit que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (montant de 14 661 € en 2021). La taxe d'habitation perçue sur les résidences principales est versée à l'Etat.

Les foyers dépassant le seuil de 27000 € pour une personne et de 43000 € pour un couple bénéficieront d'un dégrèvement de taxe d'habitation de 65% en 2022. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera effective en 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition inchangés en 2022.

## 3/ Subventions aux associations :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Subventions aux associations	
FEP	4500
Foot	2500
Comité des fêtes	1200
Sapeurs-Pompiers	800
Pétanque	800
Tennis	600
Club Hand Auneau	230
Prévention routière	100
Farfadets	150
FNACA	150
Ecole de Musique de Sours	100
Société archéologique d'Auneau	50
Total	11180

## 4/ Travaux d'éclairage public (2<sup>ème</sup> tranche) :

La 1<sup>ère</sup> tranche de rénovation de l'éclairage public a été réalisée au mois de février 2022 (rue de Verdun, rue des Barres, Grande rue, impasse du Jeu de Paume, rue de la Croix-Madeleine, rue de l'Echalier...).

La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux envisagée concerne le Luet, Villiers, la place de la Mairie, le Parc du Jeu de Paume (avec extinction nocturne), rue Pinceloup et rue du Four à Pain.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 25000 €. La prise en charge d'Energie Eure et Loir est de 10000 € (40%), la commune finance le solde soit 15000 € (60%).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la réalisation de cette nouvelle tranche de travaux.

## 5/ Questions diverses :

Adjoints : M. Ségard expose au conseil que suite au décès de M. Bezaud, le conseil devra se prononcer sur le nombre d'adjoints, et procéder à l'élection d'un adjoint si le nombre d'adjoints est maintenu à 4.

Elections : Tous les électeurs inscrits vont recevoir une nouvelle carte électorale, elles seront distribuées par la Poste à la fin du mois de mars. Les cartes non distribuées seront disponibles au bureau de vote.

Cérémonie commémorative du 19 mars (FNACA) : prévue à Sainville

Collecte de dons pour l'Ukraine : la collecte organisée par la protection civile aura lieu rue d'Encherville le week-end du 12-13 mars.

SIVOS : Mme Vérité informe le conseil de la sortie d'Orlu du SIVOS ; elle sera effective après approbation des communes membres.

La participation des communes augmente de 10 000 € en 2022, soit un montant total des participations à 330 000 €.

Syndicat mixte de la Voise et de ses affluents (SMVA) : M. Ségard explique que la fusion des syndicats de rivière est en projet sur le bassin de l'Eure et de ses affluents.

Communauté de communes : réunions de la commission finances le 16 mars et le 30 mars. Vote du budget le 7 avril.

Défense incendie : pose d'un poteau incendie à Villiers et à Machery.

Commission communale des impôts directs : 21 mars à 17h30

Carnaval : organisé par l'association de parents d'élèves le 19 mars.

Prochain conseil municipal : prévu au mois d'avril

M. SEGARD

MME VERITE

M. DECOURTIL

M. BOUVET

M. BRAY

M. CERCLE

M. FLEURY

M. GEHAN

MME TURLIN